Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20261110-074_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : contact@plancoet.fr

Délibération n°074-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
Vendredi 6 novembre 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **22** - Votants : **23**

Séance du mardi 10 novembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Eric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : Monsieur DUFEIL Tanguy (procuration donnée à M. BARRAUX Patrick)

Secrétaire de séance : Madame LONCLE Marie-Pierre

OBJET : Don en nature aux Restos du Cœur

Depuis 2020, la commune accompagne matériellement l'antenne des Restos du Cœur basée à Matignon. En effet, depuis cette date les bénévoles de cette antenne conduisent une action concrète au bénéfice de la population plancoëtine.

Eu égard à ce nombre significatif de personnes de la commune aidées par les Restos du cœur, Monsieur le Maire a proposé aux représentants de l'antenne de Matignon une aide en nature de 1000 €.

Il est rappelé que du point de vue technique, la solution la plus évidente serait le versement d'une subvention financière à l'association. Cependant, la gestion financière des restos du cœur est ainsi faite qu'une subvention est gérée sur le plan national, et affectée à l'ensemble de leurs missions sociales sur la totalité du territoire. Si l'on désire flécher l'aide sur le plan local, une solution consiste à effectuer un don en nature qui corresponde aux besoins.

Pour laisser de l'autonomie au relais, il, est donc proposé d'acquérir auprès de Hyper U des bons d'achats, pour une valeur de 1000 €. Ces bons seront donnés à l'antenne de Matignon, qui procèdera aux achats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **EFFECTUER** un don en nature au relais des restos du cœur de Matignon sous forme de bons d'achat au magasin Hyper U de Plancoët pour une valeur de 1000 € ;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au BP 2026 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

MAIRIE DE PLANCOET
COTES D'ARMOR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.